



effondrement mur d'un jardin mitoyen

Par **laurent83100**, le **19/04/2019 à 18:08**

Bonjour,

suite à des pluie répétées en septembre 2018, le mur de notre jardin s'est effondré dans le jardin du voisin sur une longueur de 8m. Il datait des années 50 en pierres et chaux, faisait 1.40 de hauteur et était conique à son sommet. Les voisins sont venus nous voir en disant que les travaux nous incombait car notre terrain est plus haut que le leur (différence de 40 cm) et que c'était, pour eux un mur de soutènement.

Ils nous ont aussi précisé, sur ce fait, que ce mur avait toujours été penché mais ne nous l'avait jamais signalé sinon nous aurions pu anticipé

Nous sommes donc allé au cadastre voir déjà si le mur nous appartenait et ils n'ont trouvé aucun signe de non mitoyenneté.

J'aimerais donc savoir quels sont mes droits et sur quoi je peux m'appuyer pour leur demander une participation

dans l'attente, merci